

Pa'Had David

Béchal'h



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Alors Moché et les enfants d'Israël chantèrent l'hymne suivant à l'Eternel. » (Chémot 15, 1)

Nos Sages affirment (Brakhot 35a) que l'on ne prononce de *chira* que sur du vin. Et le Rav de Brisk d'objecter que nous trouvons de nombreuses fois où la *chira* fut récitée en l'absence de vin – celle entonnée par les enfants d'Israël sur le rivage de la mer, celle du Hallel, récitée lors de l'apport du sacrifice pascal...

Afin de répondre, réfléchissons tout d'abord à la raison pour laquelle on ne prononce de cantique qu'avec du vin. Quel est donc le défaut d'une *chira* entonnée en l'absence de cette boisson ?

Je l'expliquerai comme suit. Le vin a la propriété de réjouir l'homme (cf. *Téhilim* 104, 15). Or, la *chira* ne devant pas être récitée machinalement, mais émaner des profondeurs de notre être, nos Sages ont instauré qu'elle ne peut être dite qu'en buvant du vin. Cela ne signifie pas qu'une bouteille de vin doit être posée sur la table au moment où on la prononce, mais nos Sages ont voulu exprimer par cette image notre obligation d'être animés d'une joie authentique car, seulement alors, notre *chira*, jaillissant des fibres les plus profondes de notre être, sera authentique.

Ainsi, il est possible que l'homme soit joyeux à certaines occasions, sans avoir bu du vin. Tel fut le cas de nos ancêtres au moment où ils se tinrent sur le rivage de la mer et constatèrent la toute-puissance de l'Eternel qui venait de les secourir. Leur cœur débordait alors de la joie d'avoir eu le mérite de se rapprocher tant de D.ieu et de jouir de Ses miracles. Ils n'avaient pas besoin de vin pour chanter Ses louanges, cantique qui jaillit droit de leur cœur. Ceci corrobore l'interprétation de Rachi de notre verset introductif : lorsque Moché vit le miracle, il voulut chanter une *chira*, qui jaillit aussitôt de son être et à laquelle les enfants d'Israël se joignirent.

De même, lorsque nos ancêtres apportaient le sacrifice pascal, ils n'avaient pas besoin de boire de vin, car le souvenir des miracles divins accomplis en

maskil LÉDAVID

Un cantique de louanges jaillissant droit du cœur



Egypte suffisait à introduire en eux la joie, les entraînant à entonner un cantique de louanges à D.ieu.

Dès lors, nous comprenons pourquoi la Torah est appelée « *chira* », comme il est dit : « Et maintenant, écrivez pour vous ce Cantique. » (*Dévarim* 31, 19) Car, de même qu'un cantique, au sens fort du terme, doit jaillir des profondeurs de notre être, cette exigence se retrouve concernant

la Torah. Loin de pouvoir nous contenter de l'étudier machinalement, il nous incombe de nous y investir de tout notre cœur.

On aurait pu penser qu'on puisse entonner une *chira* dès le moment où un prophète ou un Sage de ce niveau nous assure qu'on jouira du salut divin. Mais, comme l'explique Rav 'Haïm de Brisk, le verset « Or moi, j'ai confiance en Ta bonté, mon cœur est joyeux de Ton secours : je veux chanter l'Eternel, car Il m'a comblé de bienfaits » (*Téhilim* 13, 6) le conteste. Sa première partie nous indique que, lorsque l'homme a confiance dans le fait que l'Eternel va le tirer de sa détresse, il peut certes déjà s'en réjouir, mais non pas entonner de cantique. Par contre, une fois qu'il a bénéficié de la miraculeuse assistance de D.ieu, il lui est donné de chanter une *chira*, comme nous pouvons le lire à travers la fin du verset.

Les commentateurs objectent que, dans la *chira* de la mer, les enfants d'Israël louèrent l'Eternel pour les miracles relatifs à la séparation de celle-ci, mais également pour ceux qui se dérouleraient plus tard, comme il est dit : « Que Tu les aies amenés, fixés sur ce mont, Ton domaine, résidence que Tu t'es réservée, Seigneur ! » (*Chémot* 15, 17) Ce verset se réfère, en effet, au moment où ils s'installeraient en Terre Sainte et y construiraient le Temple. Or, d'après l'explication selon laquelle on ne peut entonner de cantique que sur un miracle dont on a déjà joui, cela pose problème, et ce, bien que D.ieu leur en eût formulé la promesse alors qu'ils se trouvaient encore sur le sol égyptien : « Puis, Je vous introduirai dans la contrée que J'ai solennellement promise (...). » (*Chémot* 6, 8)

Suite voir page 4

17 Chvat 5784
27 janvier 2024

1328

Chabbat Chira

HORAIRES DE CHABBAT



	Jerusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	4:32	4:46	4:36	5:19
Clôture du Chabbat	5:47	5:48	5:46	6:30
Rabbénou Tam	6:26	6:22	6:20	7:18



HILLOULOT

17 Chvat

Rabbi 'Haïm Falagi

18 Chvat

Rabbi Binyamin Beinuch Finkel,
Roch Yéchiva de Mir

19 Chvat

Rabbi Its'hak Baroukh Sofer

20 Chvat

Rabbi Ovadia Hadaya,
auteur du Yaskil Avdi

21 Chvat

Rabbi Yéhouda Ze'ev Ségal,
Roch Yéchiva de Manchester

22 Chvat

Rabbi Ména'hém Mendel,
le Saraf de Kotsk

23 Chvat

Rabbi Yaakov 'Haïm Israël Alfia





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table
de nos Maîtres

Sommes-nous conscients du pouvoir de la prière ?

« Car, les chevaux de Paro, chars et cavalerie, s'étant avancés dans la mer. » (Chémot 15, 19)

Le Rachbam, sur le traité *Péssa'him* (117a), affirme qu'après que les enfants d'Israël eurent traversé la mer Rouge, ils se tenaient de l'autre côté et prièrent « Non pour nous (...) » (*Téhilim* chap. 115), craignant que Paro et son armée ne parviennent à les rejoindre et ne les tuent.

Comment comprendre qu'ils aient imaginé une telle possibilité ? Pensaient-ils réellement que, suite à tous les miracles accomplis par l'Eternel en leur faveur, Paro puisse traverser la mer et leur faire du mal ?

Rabbi Ezra Barzel *zatsal* prouve, à partir de là, notre devoir permanent de prier, quelle que soit la situation. Même lorsque les conditions sont favorables et que l'atmosphère ambiante semble signaler que tout est en ordre, on ne peut compter sur cela. Car il est impossible de s'en sortir sans la prière.

Pour toute chose de la vie, nous devons prier. Celui qui a déjà expérimenté cette formidable *ségoula* qu'est la prière, qui y a recours à chaque pas de sa vie, pourra témoigner de ses prouesses...

Un érudit raconta à Rabbi Its'hak Zilberstein *chelita* qu'il avait récemment été confronté à plusieurs problèmes dans différents domaines – éducation des enfants, paix conjugale, gagne-pain, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans sa détresse, il alla trouver l'un des Grands Rabbanim de Bné-Brak. Il déversa son cœur devant lui et pleura à chaudes larmes. Il était visiblement déchiré. Le Rav l'écouta attentivement, sans prononcer un mot. Lorsqu'il termina son récit, il lui demanda : « Et prier ? As-tu prié ? »

L'érudit, surpris, répondit aussitôt : « Bien évidemment ! »

Mais le Gaon insista : « As-tu prié comme il faut ? As-tu ressenti que le Saint béni soit-Il est capable de t'aider ? » Silence. L'homme, assis en face de lui, ressentit combien le Sage avait visé juste. Il avait certes formulé de nombreuses prières jusqu'à ce jour, mais dans presque aucune d'elles, il n'avait eu le sentiment profond que l'Eternel est en mesure de l'aider. A présent qu'il avait entendu le reproche du Juste, il alla prier...

L'érudit raconta ensuite qu'après avoir prié plusieurs fois avec ferveur, émotion et le réel sentiment que seul le Créateur est à même de le secourir, presque tous ses problèmes s'étaient résolus de manière miraculeuse.

De manière miraculeuse, avons-nous dit ? Corrigeons-nous. Car, il n'y a là rien de miraculeux. Si nous avons essayé de nous prendre en main et avons prié comme il le faut, nous aurions pu chaque jour être témoins de tels miracles. Tel est en effet le pouvoir de la prière.

Celui qui a le mérite de faire de lui un « prieur » expérimentera des miracles à chacun de ses pas. De véritables prodiges l'accompagneront tout au long de son existence. Néanmoins, comme nous l'avons souligné, il ne s'agira pas de miracles, mais simplement de phénomènes naturels, l'incroyable pouvoir de la prière faisant partie des créations de l'Eternel. Par le biais de Sages et de prophètes, D.ieu nous a transmis que, pour réussir, nous devons prier. C'est ainsi que cela fonctionne et pas autrement. (*Barkhi Nafchi*)



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

La foi dans les Sages

A 'Hol Hamo'ed Pessa'h de l'année 5771, notre Maître fut invité à prononcer des paroles de Torah à Nétivot, au cours d'une soirée de chants organisée par la synagogue « Lev Eliahou ».

Au terme de son intervention, un certain Avraham Cohen s'approcha de lui pour lui faire part de cet incroyable récit. « Il y a une quinzaine d'années, nous avons eu le bonheur de mettre au monde un garçon. Cependant, dès l'instant de sa naissance, notre joie s'assombrit. Le bébé naquit sans crier et resta muet et immobile. Les médecins en déduisirent aussitôt une défaillance dans les différents systèmes de son corps. Ils nous firent part de leurs sombres prévisions selon lesquelles il n'y avait aucune chance que l'enfant reste en vie – D.ieu préserve. De leur point de vue, il vivrait tout au plus quelques heures...

« Nous, parents, refusions de désespérer de la Miséricorde divine. Je décidai aussitôt de vous joindre, Rabbi David, pour vous demander une bénédiction. Lorsque vous avez entendu mon tragique récit, vous avez eu beaucoup de peine pour nous. Puis vous m'avez dit : "Ne vous inquiétez pas ! Je vous promets que, par le mérite de mon père, Rabbi Moché Aharon, le bébé va guérir et vivra." Vous avez ajouté : "Si vous m'en donnez l'honneur, j'accepterai volontiers d'être le *Sandak* pour sa circoncision."

« A ce moment, vos paroles semblaient tout à fait irréelles. Mais j'avais décidé de raffermir ma confiance dans les Sages ; aussi crus-je d'une foi ferme que le mérite de votre père, le Juste, jouerait en notre faveur.

« Les heures s'écoulèrent, puis les jours et, en dépit des prévisions pessimistes des docteurs, le bébé se développa normalement. On pouvait même envisager de le circoncire. Vous nous avez alors fait l'honneur d'être son *Sandak*.

« Mais, quelques jours plus tard, la santé du bébé se détériora de nouveau et les médecins renouvelèrent leurs sombres diagnostics. Cette fois, ils estimèrent qu'il vivrait tout au plus jusqu'à l'âge d'un an. Toutefois, la confiance dans les Sages que nous avions développée depuis sa naissance n'était pas prête à se laisser déraciner si facilement. Nous étions convaincus que le mérite du Juste continuerait à nous secourir, avec l'aide de D.ieu.

« Notre cher fils survécut une première année, suivie d'une deuxième... Il s'en sortit et se développa de manière tout à fait incroyable.

« Aujourd'hui, notre "bébé" a quinze ans et il est en parfaite santé ! » conclut le père en présentant au Rav le jeune homme qui se tenait à ses côtés.

Notre Maître fut profondément ému par cette incroyable histoire qui représentait un grand *kiddouch Hachem*. « Je savais pertinemment, souligna-t-il, que je n'étais pour rien dans ce salut miraculeux, entièrement à créditer à la foi pure de cet homme dans un Juste, mon père, dont toute l'existence tournait autour du service divin. Seul le pouvoir de cette foi était à l'origine de la prodigieuse survie de cet enfant. »



Dans La Salle Du Trésor

Perles de l'étude de notre Maître
le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

La crainte naturelle de l'esclave pour son maître

« Comme Paro approchait, les enfants d'Israël levèrent les yeux et voici que l'Egyptien était à leur poursuite ; remplis d'effroi, les Israélites jetèrent des cris vers l'Eternel. » (Chémot 14, 10)

Le Ibn Ezra s'interroge : comment un camp important de six cent mille hommes put-il avoir peur de ses poursuivants ; il lui suffisait de les combattre ?

Je me suis demandé, en outre, comment il est possible qu'après tant de miracles divins accomplis en leur faveur en Egypte, les enfants d'Israël aient encore pu craindre Paro et son armée. Pourtant, ils avaient vu de leurs propres yeux la Providence dont ils jouirent et qui les protégea de tout mal, aussi auraient-ils dû croire en D.ieu et être confiants dans le fait qu'Il continuerait à les protéger.

Le Ibn Ezra explique : « Les Egyptiens étaient les maîtres des enfants d'Israël. Cette génération qui sortit d'Egypte avait appris, depuis son enfance, à supporter le joug égyptien et son âme lui était soumise. Comment pouvaient-ils donc à présent combattre leurs maîtres ? Ils se sentirent impuissants. »

Autrement dit, bien que nos ancêtres aient constaté la puissance de l'Eternel par le biais des miracles, ils étaient encore marqués par leur servitude en Egypte au point qu'ils n'avaient pas l'audace de combattre leurs anciens oppresseurs. Un esclave reste à jamais marqué par son état et demeure soumis à vie à son maître, même quand il est soustrait à son joug. Aussi, après deux cent dix ans d'asservissement, les enfants d'Israël n'eurent pas le courage de se lancer en guerre contre les Egyptiens, même s'ils les dépassaient largement en nombre.

J'ai constaté la vérité de ce principe lorsque j'ai visité les camps de concentration d'Auschwitz, témoignage terrifiant de la cruauté dont souffrirent nos frères durant la Shoah. J'y vis des clichés où des milliers de Juifs étaient soumis à seulement quelques dizaines de policiers allemands. J'en fus fort surpris. Comment expliquer que les détenus n'aient pas pensé à se révolter contre leurs tortionnaires qu'ils seraient certainement parvenus à vaincre ? La réponse est celle donnée par le Ibn Ezra : le serviteur est, par nature, soumis à son maître contre lequel il n'a pas l'audace de se lever. Le statut d'esclave fait une impression telle en lui qu'elle ne peut plus s'effacer, si bien que, même une fois devenu libre, il reste hanté par l'image imposante de son maître.

Nous en déduisons une édifiante leçon concernant le service divin. La mission de l'homme, dans ce monde, est d'être le serviteur du Maître suprême. Telle est sa seule raison d'être : servir le Créateur et satisfaire Sa volonté d'un cœur entier, sans jamais se détourner de sa tâche. Celui qui ressent qu'il est asservi à D.ieu comme l'est un esclave à son maître n'osera jamais fauter ou se révolter contre Sa parole. Et si, par contre, il a l'audace de transgresser Ses ordres, cela signifie qu'il n'est pas du tout soumis à Lui, puisqu'il ne répond pas au titre de serviteur.

Puissions-nous nous efforcer de nous soumettre au joug divin avec amour et aspirer à devenir un véritable serviteur de l'Eternel au point de ressentir dans notre chair notre statut d'esclave !



DES HOMMES DE FOI

**Miraculeusement repoussés
par l'effigie du Juste**

Un commerçant juif de Paris faisait de l'import-export de marchandises, mais ne les déclarait pas aux autorités. Il craignait à chaque instant que quelqu'un ne le dénonce et ne le fasse arrêter pour cette infraction.

Un jour, il réceptionna plusieurs camions remplis de tissus qu'il s'empressa de décharger et de dissimuler. Mais, le Satan réussit son œuvre et quelques « bons amis » avertirent les autorités qu'il vendait des marchandises sur lesquelles il n'avait pas payé les taxes de douane.

La police arriva rapidement afin de l'arrêter et de lui confisquer toute sa marchandise. Comme notre homme craignait que les policiers ne veuillent monter à l'étage, là où se trouvaient tous les rouleaux de tissus importés illégalement, il s'empressa de poser la photo de Rabbi 'Haïm Pinto sur les escaliers. Confiant dans le pouvoir du *Tsadik*, il attendit.

Les policiers, qui possédaient des informations précises, fouillèrent le rez-de-chaussée mais ne trouvèrent rien. Ils décidèrent donc de poursuivre leurs investigations à l'étage. C'est alors que se produisit le miracle.

Chaque agent qui tentait de monter les marches redescendait soudain, sans raison apparente. Les policiers avaient compris qu'à l'étage supérieur se trouvait l'objet de leurs soupçons, mais, pour une raison inconnue, ils étaient automatiquement refoulés.

A la fin de leurs fouilles, ils écrivirent dans leur rapport qu'ils avaient cherché, mais n'avaient pas trouvé de marchandise illégale.

Un grand miracle avait eu lieu par le mérite de la foi de cet homme dans le *Tsadik*. Les escaliers étaient face à eux et ils savaient qu'il y avait encore un étage à inspecter. Pourtant, aucun policier ne réussit à monter. L'effigie du *Tsadik* était comme un écran invisible qui les en empêchait.

Cet homme raconta que, suite à ce miracle, il fit des dons généreux à des organismes de bienfaisance dans le monde. Par ailleurs, il abandonna totalement ce commerce, échaudé par ce qu'il avait vécu.



PERLES SUR LA PARACHA

Une conduite surnaturelle

« D.ieu ne les dirigea point par le pays. » (Chémot 13, 17)

Le Saint béni soit-Il ne conduisit pas les enfants d'Israël de manière naturelle. D'après les lois de la nature, l'eau tombe du ciel et le pain (la farine) pousse dans la terre. Or, dans le désert, ce fut le contraire : l'Eternel leur fit tomber le pain du ciel et leur fit monter l'eau de la terre. (Alé Beër)

La gagne-pain et la médiance

« L'Eternel combattra pour vous ; et vous, tenez-vous tranquilles ! » (Chémot 14, 14)

Ce verset peut être interprété de manière allusive.

Le 'Hafets 'Haïm a tranché que, si on demande à quelqu'un de médire d'autrui et qu'en s'abstenant de le faire, il perdrait son travail, il lui est malgré tout interdit de médire.

L'ouvrage *Or Moché* rapproche le terme de notre verset *yila'hem* (combattrait) du terme *lé'hem* (pain) et en déduit le principe suivant : l'Eternel subvient à nos

besoins du moment que nous nous taisons (*ta'harichoun*, tenez-vous tranquilles), c'est-à-dire que nous ne médions pas.

Se souvenir du passé

« Elle était trop amère ; c'est pourquoi on nomma ce lieu Mara. » (Chémot 15, 23)

On peut se demander pourquoi ce lieu ne fut pas nommé Matok (doux), d'après le miracle qui y eut lieu, lorsque les eaux amères devinrent douces.

Dans son ouvrage *Torat Haparacha*, Rabbi Aharon Zakai *chelita* en déduit que, lorsque l'homme se trouve dans la détresse et que l'Eternel l'en tire ensuite, il ne doit pas, à présent qu'il est heureux, s'enorgueillir et oublier sa misère passée dans l'esprit du verset « *Yéchouroun*, engraisé, regimbe » (*Dévarim* 32, 15). Au contraire, il lui incombe de graver dans son souvenir son passé difficile et de remercier le Créateur pour le présent. De cette manière, il se rappellera également des personnes se trouvant encore confrontées à l'adversité et leur viendra en aide.

Le nom « Mara » donné à cette étape du désert nous enseigne donc notre devoir de nous souvenir toujours du passé et, par ce biais, de garder le profil bas et d'avoir de la compassion pour notre prochain plongé dans les difficultés.

Suite page 1

Avec l'aide de D.ieu, je l'expliquerai comme suit. Certes, on ne prononce de *chira* qu'après avoir joui d'un salut, et non pas suite à une simple promesse à ce sujet. Cependant, une promesse explicitement écrite dans la Torah a un statut différent. Celle-ci représentant la vérité par excellence, la seule annonce d'un salut est considérée comme un fait déjà survenu. Car la Torah est véridique et éternelle et, de même qu'elle ne donne pas d'ordre qui soit irréalisable, de même ses promesses sont des certitudes sur lesquelles ne plane pas le moindre doute, comme nous l'affirmons dans les *brakhot* de la *haftara* : « Et pas une de Tes paroles ne s'avérera vaine, car Tu es un Roi fidèle et miséricordieux. »

Par conséquent, lorsque les enfants d'Israël se trouvèrent sur le rivage de la mer, ils crurent d'une foi si ferme dans leur délivrance future que c'est comme s'ils l'avaient déjà vécue, comme s'ils se trouvaient en Terre Sainte et avaient construit le Temple. Dès lors, ils furent en mesure d'entonner une *chira* comprenant également l'éloge de cet événement futur, cantique d'éloges à l'Eternel qui jaillit droit de leur cœur.

CHEMIRAT HALACHONE



Pourquoi l'as-tu accordée à untel ?

On doit faire attention de ne pas transgresser l'interdit suivant : quand on demande à son prochain de nous accorder une faveur et qu'il nous répond qu'il ne le peut pas, on ne doit pas lui rétorquer : « Pourquoi l'as-tu accordée à untel, il me l'a lui-même raconté ? »

Car, en parlant ainsi, on risque d'éveiller du ressentiment chez son prochain pour celui auquel il a accordé cette faveur, qui l'a révélé à d'autres personnes.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,
envoyez-nous un message
Anglais +16467853001 • Français +972587929003
Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !